

LA POLITIQUE CULTURELLE ET L'AGENDA 21 CULTUREL DE BAIE-SAINT-PAUL



PATRIMOINE CULTURE ATTRACTIVITÉ **TRADITION**
PARTICIPATION **DURABILITÉ MÉMOIRE** ESPACE PUBLIC
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ENVIRONNEMENT

1. Contexte

Fondée il y a plus de 350 ans, Baie-Saint-Paul, « Ville d'art et de patrimoine », est située sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, dans la région touristique de Charlevoix, au cœur d'une vallée traversée par les rivières du Gouffre et du Bras. Zone habitée de la Réserve de la biosphère de Charlevoix (UNESCO), avec une population de 7300 personnes, elle constitue une ville au

patrimoine exceptionnel, aux paysages remarquables et avec une vitalité culturelle peu commune. Dès le début du 20^{ème} siècle, Baie-Saint-Paul suscite l'engouement des grands peintres canadiens et devient le rendez-vous des artistes en quête d'authenticité. Les arts et la culture y sont florissants et la ville reçoit en 2007 le titre de Capitale culturelle du Canada. Baie-Saint-Paul devient un terreau fertile pour la création artistique. La revitalisation du centre-ville et l'implantation d'une 30^{aine} de galeries d'art, de restaurants et de boutiques attirent une clientèle touristique de plus en plus nombreuse. Les produits du terroir, le patrimoine, les paysages uniques et la vie culturelle en ébullition font de cette ville une destination touristique majeure avec plus de 400 000 visiteurs par an. Dans les années 1980, les centres commerciaux ont un effet direct sur la vitalité des centres-villes des villes et villages québécois. Pour aider les villes à conserver un centre-ville vivant et animé, le gouvernement du Québec crée le programme « Rue principale ». C'est grâce à ce programme que la ville a pu entreprendre un premier chantier de recensement des bâtiments patrimoniaux.

PAR CETTE POLITIQUE, LA VILLE SOUHAITE QUE CHACUN SE SENTE INVESTI D'UNE RESPONSABILITÉ NOUVELLE : PARTICIPER A LA CONSTRUCTION D'UNE RÉALITÉ ET D'UNE IMAGE CULTURELLE FORTE DE BAIE-SAINT-PAUL.

En 2000, Baie-Saint-Paul adopte sa politique culturelle; c'est l'aboutissement d'un travail amorcé depuis 1998. Les principes et les orientations définis dans cette politique permettent à l'ensemble des citoyens de s'impliquer, de participer, de s'initier à la vie culturelle, ils reconnaissent la liberté d'expression des créateurs et l'apport de tous dans la construction d'un cadre de vie auquel chacun se sent appartenir. La politique vise essentiellement à ce que les citoyens se réapproprient les outils du développement culturel de leur collectivité. Par cette politique, la Ville souhaite que chacun se sente investi d'une responsabilité nouvelle : participer à la construction d'une réalité et d'une image culturelle forte de Baie-Saint-Paul, qui rayonnera et qui, en retour, sera source de fierté pour chacun.

Avec de riches acquis et face à une forte pression pour le développement tous azimuts, la Ville a dû tracer la voie et jouer son rôle de leader du développement local. Sa spécificité culturelle est depuis 2005 son image de marque. Baie-Saint-Paul s'affirme comme *Ville d'art et de patrimoine*. La Ville s'engage dans une démarche de développement durable, via l'adoption d'un Agenda 21 local en 2006, répondant aux attentes des citoyens exprimées lors d'un Sommet économique tenu en 2003. La population s'approprie cet A21L en participant à toutes les étapes de sa réalisation. La culture, élément indissociable du développement durable, constitue la toile de fond de son processus de réalisation et devient partie intégrante de la qualité de vie et de l'économie locale.



2. Baie-Saint-Paul et la culture

La politique culturelle adoptée en 2000 et l'A21L adopté en 2006 s'inscrivent dans une continuité des actions en culture entreprises jusqu'alors. Baie-Saint-Paul est déjà caractérisée par un patrimoine et une vitalité culturelle exceptionnelle. Elle a par exemple entrepris de revitaliser son centre-ville dès 1985 avec le Programme « Rue principale » et constitué, en 1999, un Programme de revitalisation des bâtiments avec des investissements municipaux de près de 400 000 \$ pour des travaux

totalisant plus de 1M\$. Elle réalise le « **Circuit du patrimoine** » qui met en valeur l'architecture locale: des panneaux d'interprétation soulignent les qualités architecturales et historiques de résidences patrimoniales du cœur du village. À l'initiative citoyenne, la Ville réalise également le circuit des plaques et monuments historiques qui rend hommage aux grands peintres canadiens venus à Baie-Saint-Paul par l'intermédiaire de bustes de bronze implantés dans la ville.

Baie-Saint-Paul s'illustre sur la scène nationale par son approche d'intégration de la culture au développement durable. Le Maire, Jean Fortin, est invité à de nombreuses conférences pour témoigner de la démarche et des succès de la Ville. Ancien co-président des Ateliers franco-québécois de la coopération décentralisée portant sur le développement durable et les collectivités territoriales en 2008, ancien membre du comité de liaison pour l'élaboration de l'Agenda 21 de la culture du Québec par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, il est aussi co-président du réseau *Les arts et la ville* depuis 2012 et membre de la commission Culture et Loisirs et Vie communautaire de l'Union des municipalités du Québec.

Baie-Saint-Paul présente un engagement continu et actif pour la reconnaissance de la **culture comme pilier du développement durable**. La politique culturelle et l'A21L de Baie-Saint-Paul sont des outils importants de **participation citoyenne**. Alors que la population demandait l'adoption d'une politique en développement durable, l'outil Agenda 21 est apparu être le plus à même de susciter une participation des citoyens dans la création, l'appropriation et l'évaluation d'une telle politique.

LA CULTURE, ÉLÉMENT INDISSOCIABLE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, CONSTITUE LA TOILE DE FOND DU PROCESSUS DE RÉALISATION DE L'A21L ET DEVIENT PARTIE INTÉGRANTE DE LA QUALITÉ DE VIE ET DE L'ÉCONOMIE LOCALE.

La politique culturelle et l'A21L de Baie-Saint-Paul ont eu pour impacts majeurs **la prise en compte de la culture dans l'aménagement du territoire** en vue de favoriser un développement territorial harmonieux et respectueux du patrimoine. L'adoption d'une réglementation municipale en planification territoriale a garanti la **protection du patrimoine et de l'esprit des lieux**.

Cette action territoriale, le soutien de la vitalité culturelle dans les espaces publics ainsi qu'une politique **d'art public** ont permis de créer des rues et des espaces attractifs, à l'identité forte et foisonnant de vie. La Ville a favorisé une offre culturelle de qualité pour tous qui, associée à des mesures de protection, a permis de préserver son authenticité et ses spécificités culturelles, artistiques et patrimoniales malgré la pression touristique et urbanistique.

Enfin, la politique culturelle et l'A21L ont permis de faire de la culture un élément essentiel du développement durable, en améliorant tant l'attractivité du territoire auprès des touristes, des entreprises et des nouveaux résidents, que le cadre de vie, ou que le sentiment d'appartenance et de fierté des habitants. Réunir politique culturelle et A21L a renforcé l'imbrication entre la politique culturelle et les autres politiques publiques et favorisé la durabilité du développement.



3. Objectifs et mise en œuvre du projet

3.1. Objectifs principal et spécifiques

La Ville bénéficie déjà d'une vie culturelle foisonnante mais elle cherche à créer des actions culturelles structurantes pour son développement, tout en protégeant et en faisant la promotion de ses spécificités culturelles. La politique adoptée en 2000 touche la culture dans son sens large et sous toutes ses formes et s'articule autour de cinq grands principes :

- la reconnaissance de l'identité culturelle de Baie-Saint-Paul;
- l'affirmation du droit à la culture;
- la reconnaissance et l'affirmation de Baie-Saint-Paul comme lieu de création et de diffusion de l'art au Québec;
- l'accroissement de l'apport des activités culturelles dans le développement économique de Baie-Saint-Paul;
- la valorisation de la créativité et de l'expression culturelle des citoyens.

« Parmi les enjeux locaux, la Ville, à l'instar de ses concitoyens, reconnaît la grande valeur de son patrimoine culturel qui a contribué à forger l'identité du Québec d'aujourd'hui. Aussi, la Ville a-t-elle voulu s'engager dans cette démarche à long terme pour préserver ce patrimoine afin que les générations futures puissent aussi en profiter ».

À TRAVERS SON AGENDA 21 LOCAL ET SA POLITIQUE CULTURELLE, LA CULTURE EST PLACÉE COMME UN PILIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE.

3.2. Entre culture, patrimoine et développement territorial

La Ville a adopté une politique culturelle dans le but de soutenir la vitalité culturelle locale, d'améliorer la qualité de vie et de renforcer l'attractivité de Baie-Saint-Paul auprès des touristes et des artistes. Son A21L est basé sur 4 concepts fondamentaux : le développement économique, la protection de l'environnement, l'équité sociale et la **vitalité culturelle**. Avec la complémentarité de cet A21L et de sa politique culturelle, la ville a réussi à faire de la culture un pilier de son développement touristique et économique, en préservant et dynamisant ses spécificités culturelles.

Un soutien accru à l'offre culturelle lui a permis de garantir une vitalité culturelle impressionnante pour une ville de sa taille. La ville s'est démarquée sur la scène nationale et internationale pour ses festivals, symposiums et infrastructures. Elle a également mis en place des programmes et une réglementation en urbanisme de protection du patrimoine, du paysage urbain et de l'esprit des lieux malgré un fort développement économique et une pression urbanistique importante (en régissant les normes architecturales des constructions, affichages, etc.). La Ville a réussi à constituer des secteurs urbains remarquables qui constituent des lieux de vie dynamiques et attractifs tant pour les commerçants que pour les visiteurs et les habitants. Sa politique culturelle a été suivie de plans d'action successivement renouvelés jusqu'à aujourd'hui.

En s'engageant dans une démarche de développement durable, Baie-Saint-Paul a été la première municipalité du Québec à adopter, en collaboration avec des intervenants de différents secteurs d'activité, un **Agenda 21 local**. Plus de 200 citoyens ont participé à 6 ateliers de travail collectif pour élaborer la vision, les principes directeurs et le plan d'action 2006-2009 de son A21. La culture s'inscrit au cœur de la démarche de développement durable de la ville. Parmi les grands enjeux identifiés, le patrimoine culturel est une composante qui façonne son développement économique et social.

Bien que s'inscrivant dans la même vision, l'A21L et la Politique culturelle sont des outils distincts. C'est en 2010 que l'arrimage se fait avec la **mise à jour du diagnostic dans une perspective de développement durable et le Bilan du plan d'action 2006-2009 de l'Agenda 21**. Y sont présentés un bilan des 10 ans de la politique culturelle de la Ville et des plans d'action en culture menés jusqu'alors. La politique culturelle devient un outil porteur des objectifs de la stratégie de développement durable. La municipalité procède à une vaste consultation participative pour la

construction et l'adoption du nouveau **Plan d'action 2011-2016**. À travers son Agenda 21 local et sa politique culturelle, la culture est placée comme un **pilier du développement durable de la ville**.



3.3. L'accès à la culture

La liste des activités culturelles offertes ou soutenues par la Ville est longue : il s'agit d'une offre exceptionnelle pour une ville de 7 300 habitants. La Ville a soutenu de grands projets nouveaux ou existants de festivals (Rêves d'automne et Le Festif), d'infrastructures (Bibliothèque René-Richard, Musée d'art contemporain) et de symposiums (Symposium international d'art contemporain). Elle s'est aussi illustrée en 2004 en reprenant la gestion du centre Paul-Médéric, carrefour culturel au cœur de la vitalité culturelle. L'important rôle de Baie-Saint-Paul dans la protection et la transmission du patrimoine culturel lui a valu le titre de « Capitale culturelle du Canada » en 2007, ce qui a permis de célébrer 40 ans d'effervescence culturelle et de relancer une nouvelle génération d'artistes et d'artisans se rassemblant autour de 7 chantiers et 22 projets, impliquant de nombreux organismes partenaires et plus de 500 acteurs du milieu culturel. La célébration qui a ouvert la Triennale de la culture de Baie-Saint-Paul se termine en 2009 avec l'événement *L'Éveil du Géant en hommage au 25e anniversaire du Cirque du Soleil qui tire ses origines de Baie-Saint-Paul*.

LA POLITIQUE CULTURELLE ET L'A21L ONT PERMIS DE FAIRE DE LA CULTURE UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, EN AMÉLIORANT TANT L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE AUPRÈS DES TOURISTES, DES ENTREPRISES ET DES NOUVEAUX RÉSIDENTS, QUE LE CADRE DE VIE, OU QUE LE SENTIMENT D'APPARTENANCE ET DE FIERTÉ DES HABITANTS.

3.4. Assurer la vitalité du centre-ville et un cadre de vie harmonieux

Baie-Saint-Paul bénéficie d'une histoire et d'un patrimoine riches qui constituent un pilier de son identité. Issus de la politique culturelle et de son A21, des programmes d'urbanisme importants de protection du patrimoine et du paysage urbain sont mis en place, notamment par l'adoption de plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) avant-gardistes au Québec. Ces plans ont permis de protéger le patrimoine bâti et de préserver l'esprit des lieux malgré le contexte touristique. La Ville offre également un programme subventionné de rénovation pour les bâtiments ayant une valeur patrimoniale et un service d'accompagnement pour la rénovation. Elle a réussi à constituer des secteurs urbains remarquables, véritables lieux de vie dynamiques et attractifs pour les commerçants, les visiteurs et les habitants. Elle a également adopté une **politique d'art public** ayant pour but d'encadrer, de développer et d'encourager la production d'œuvres d'art sur son territoire et de favoriser leur épanouissement. Les dépenses culturelles engagées à Baie-Saint-Paul ont progressé de façon constante durant la dernière décennie, passant de 266 189 \$ à 572 846 \$ de 2000 à 2009, ce qui correspond à une croissance moyenne d'environ 12 % par an.

4. Impacts

4.1. Impact sur le gouvernement local et sur les agents culturels de la ville

L'Agenda 21 local est un outil de gouvernance participatif : il requiert la participation de tous, élus, citoyens, partenaires pour l'atteinte d'objectifs communs. Le développement de la collectivité n'est plus l'affaire du gouvernement local seul, mais bien celle de tous. S'en suit l'appropriation du programme de développement qui implique la participation de tous à la réalisation du plan d'action. L'adoption de la politique culturelle a mené à la création d'un poste d'agent culturel qui a le mandat d'animer le milieu culturel. La politique culturelle lui donne un cadre de référence pour animer le milieu. L'Agenda 21 reconnaît l'importance de la culture et du patrimoine dans ses principes. De plus, les orientations de l'A21 ciblent la protection et la valorisation du patrimoine culturel local.

4.2. Impact sur la ville et sur la population

La politique culturelle et l'A21L ont eu des impacts importants sur la qualité de vie par l'embellissement des lieux et la vitalisation de l'offre culturelle. Elle a permis un travail concerté avec les partenaires locaux tels que la MRC et le ministère de la Culture et des communications du Québec avec les artistes ainsi qu'avec les artisans et la population locale.

4.3. Impacts transversaux

La politique culturelle et l'A21L ont eu des impacts importants sur le développement touristique et économique. L'offre culturelle, la préservation du patrimoine et l'embellissement des lieux ont eu un effet notable sur l'attractivité du territoire et sur l'afflux touristique. La qualité du cadre de vie et la vitalité culturelle a attiré de nouveaux arrivants permettant une stabilité de la population (alors que la majeure partie des régions rurales connaissent un déficit migratoire). L'engagement de la Ville dans le développement durable et la culture a permis la construction d'une habitation autonome en termes d'énergie qui a fait l'objet d'une série télévisée sur TV5, *Les compagnons du rebut global*. Cette habitation est aujourd'hui la maison du développement durable de Baie-Saint-Paul. De plus, l'implantation d'un projet récréotouristique (hôtel 4 étoiles, gare ferroviaire, salle multi accueillant des artistes de la scène et train touristique) représente un investissement global de 30M\$.

LA VILLE BÉNÉFICIE D'UNE VIE CULTURELLE FOISSANTE ET CHERCHE À CRÉER DES ACTIONS CULTURELLES STRUCTURANTES POUR SON DÉVELOPPEMENT, TOUT EN PROTÉGEANT ET EN FAISANT LA PROMOTION DE SES SPÉCIFICITÉS CULTURELLES.

Du plan d'action de la politique culturelle et de l'A21L a découlé la création d'une exposition identitaire valorisant la culture et le patrimoine de la ville au carrefour culturel Paul-Médéric : **Espace Baie-Saint-Paul: expo expérience**. Il s'agit de la première exposition permanente de Baie-Saint-Paul portant sur son histoire, son patrimoine et son dynamisme culturel. L'espace Baie-Saint-Paul offre au visiteur une exposition au concept technologique novateur qui lui permet de choisir les thèmes qui l'intéressent. La mise en ligne de l'application gratuite pour téléphone et tablettes intelligentes fait suite à l'exposition (volet *Expérience*) : le visiteur est invité à se déplacer sur le terrain pour découvrir les charmes de la ville selon différents parcours accessibles à pied, à vélo ou en automobile. Chaque parcours offre de nouvelles informations et exploite le fait d'être sur place pour présenter différents détails du patrimoine culturel. L'exposition fait éclater les murs des salles d'exposition et c'est tout le territoire de la ville qui devient un musée à ciel ouvert.

4.4. Continuité

La Ville poursuit avec la mise en œuvre de son plan d'action 2011-2016.

5. Informations relatives

La Ville de Baie-Saint-Paul a été candidate à la première édition du « Prix International CGLU – Ville de Mexico – Culture 21 » (janvier-mai 2014). Le Jury du Prix a élaboré son rapport final en juin 2014 et a demandé à la Commission culture de CGLU de faire rayonner ce projet comme étant une pratique exemplaire de la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la Culture.

Texte approuvé en septembre 2014.

Bonne pratique publiée en octobre 2014.

Cette fiche a été réalisée par Luce-Ann Tremblay, Directrice des communications et du développement durable de Baie-Saint-Paul.

Contact: [latremblay \(at\) baiesaintpaul.com](mailto:latremblay@baiesaintpaul.com)